

Délibération Générale colonial

DELIBERATION n° 124/6e De la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale portant autorisation de virements et ouverture de crédits au budget local, exercice 1964.

n° 124/6e De la

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 7 septembre 1964
Numéro JO n° 9 du 01/10/1964	Date du numéro 1 octobre 1964

VISAS

La Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 23 juillet 1964 ; A adonpté dans sa séance du 4 septembre 1964 la délibération dont la teneur suit:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont ouverts au budget du service local pour l'exercice 1964 les crédits suivants: Chapitme 1454 .Per-
sonnel.....362.520 Chabitre 15-4-6 : Frais de recensement Matériel1.750.520
..... 1.750.520 Art. 2. —Ces crédits supplémentaires seront gagés par un prélèvement correspondant sur la caisse
de réserve, au

chapitre 15

Le Frésident de la Commissionde l'Assemblée Territoriale,HASSAN MOHAMED MOYALE.Le Secrétaire de la Commis-
sionde l'Assemblée Territoriale,IBRAHIM AHMED BOURALE.